

# Commune de Mane

ELUS + PRESSE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Juin 2014

### I – Elections Sénatoriales:

Une seule liste dénommée «AGIR ensemble pour MANE» est candidate à cette élection – Elle est composée de 3 titulaires et 3 Suppléants.

Un conseiller municipal a souhaité de ne pas prendre part au vote.

Le nombre de votants s'est élevé à 13

Le nombre de suffrage exprimés à 13

Ont été élus :

↳ Délégués Titulaires : Olivier DEPIEDS  
Hélène DESPAGNE  
Alain FIORI

↳ Délégués Suppléants : Géraldine ADRYANCZYK-PERRIER  
Pierre BRUN  
Catherine DERJAVITCH

### II – Subventions aux Associations :

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal attribue, pour 2014, les subventions suivantes :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	300 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Club Saint Laurent	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 € + 150 €
✓ Club Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse	300 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	3 000 €
✓ Association Mane en Fêtes	2 000 €
✓ Caisse des Ecoles Année Scolaire 2013/2014	5 000 €

(Concours de la Municipalité du 14 Juillet)

### III – Tirage au sort des Jurés d'Assises 2015 :

Le tirage au sort effectué en séance publique, d'après la liste électorale de la Commune, désigne :

Nom – Prénom
FABRE épouse MARPAUX Chantal
FONTAINE Maryse
BLASINI épouse DURAND Jeanne
ROLLAND épouse REBIERE Christiane
POLERE Alain
GAUDIN épouse VENTRE Arlette

### IV – Cimetière – Tarif des Concessions :

A l'unanimité fixe les tarifs suivants :

- ↳ Concession de terrain (sans caveau) 150 €/m<sup>2</sup>
- ↳ Concession ancienne (avec caveau) 400 €/m<sup>2</sup>

**V – Schéma Directeur d'Eau Potable :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 80 % du Conseil Général + Agence de l'Eau pour réaliser un schéma directeur de l'eau.

**VI – Aménagement Espace Respaud et Espace Gondran – Montée des Aires :**

Le Conseil Municipal sollicite des financements auprès du Conseil Général au titre de la dotation voirie, au titre des amendes de police et du FODAC.

Pour l'aménagement Respaud, le Conseil Régional est sollicité pour une subvention de 20 %.

**VII – Urbanisme :**

Après que Monsieur Le Maire ait quitté la séance, Monsieur Michel JACOD est désigné par le Conseil Municipal pour signer tous documents d'urbanisme où Monsieur Le Maire serait directement et/ou personnellement intéressé.

**VIII – Redevance d'occupation du domaine public :**

Suite à l'autorisation donnée pour le stationnement d'un camion pizza sur la Place de la Burlière, fixe à 100 €/mois, la participation financière demandée à l'intéressé.

Séance close à 20 heures

Mane, le 23 Juin 2014.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS